



## AFFILIATIONS ET LICENCES

### **3 types d'affiliation à la F.F.TRI. :**

- ✓ L'organisateur pour affilier sa manifestation
- ✓ Le club pourra affilier son association, ou une section de son association, et licencier ses membres.
- ✓ L'individu via la licence individuelle

### **L'affiliation vous permet :**

- De licencier ses membres. La licence peut être présentée sur tous les raids. Elle sera obligatoirement acceptée puisque la F.F.TRI. est désormais la fédération délégataire pour le Ministère des sports en matière de raids, selon les conventions fédérales elle peut être reconnue sur d'autres activités.
- De faire des demandes de subventions auprès de l'Etat et des collectivités territoriales puisque votre club sera désormais agréé comme organe de la fédération, et que la fédération est délégataire de l'activité raid.
- De bénéficier d'une communication de votre raid ou de votre club via la page facebook dédiée et la newsletter F.F.TRI. raid. Pour mémoire, celle-ci est adressée chaque mois à 30.000 raiders (pratiquants, organisateurs et clubs)
- De bénéficier de toutes les actions et labels de la Fédération (formation des cadres, labellisation écoles de raid, rencontres interrégionales jeunes, faites du raid, délivrance des titres de champions de France jeunes et adultes, stages fédéraux, etc... )

### **GENERALITES**

L'affiliation organisateur est indépendante de l'affiliation club. Vous pouvez être affilié en tant qu'organisateur sans être club et inversement.

**Quel que soit le type d'affiliation, toutes les démarches se font sur :**

**<https://espacetri.fftri.com/>**

Il faut ensuite choisir la rubrique qui convient :

- ✓ se licencier
- ✓ créer un club
- ✓ devenir organisateur
- ✓ se connecter une fois que l'on a ses identifiants et mot de passe

### **RAPPEL ASSURANCES : les affiliations F.F.TRI. comprennent la RC correspondante.**

**RC (Responsabilité Civile) :** Couvre le club et /ou l'organisateur pour les dommages occasionnés, de son fait ou de sa négligence, à autrui. Le plafond de cette assurance souscrite par la F.F.TRI. est de 15 000 000 € par année (Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus).

**IA (Individuelle Accident) :** Couvre la personne pour les dommages corporels qu'elle pourrait subir lors de sa pratique et qui ne seraient pas causés par une tierce personne. Le plafond de cette assurance dépend de l'événement et de la situation de l'individu, athlète, bénévole, arbitre, entraîneur, dirigeant, athlète de haut niveau.

**[pour en savoir plus:](#)**

**[Généralités sur l'assurance F.F.TRI.](#)**

# ORGANISATEUR DE RAID

## AFFILIATION ÉPREUVE :

Votre raid doit être classé selon son temps de course. Cette classification est nécessaire pour calculer le coût de l'affiliation, mais également pour définir l'accessibilité de vos épreuves pour les jeunes.

DISTANCES OFFICIELLES							
Distance		XS	S	M	L	XL	XXL
RAID	Durée Mini	<5h	>5h	>7h	>12h	>24h	>36h
	Durée Maxi (pour le dernier)		<7h	<12h	<24h	<36h	

Durée maximale d'effort par catégorie d'âge						
Catégories d'âge	6-7 ans Mini-poussin	8-9 ans Poussins	10-11 ans Pupilles	12-13 ans Benjamins	14-15 ans Minimes	16-17 ans Cadets
Durée maximale (Pour le dernier)	<2h	<3h	<4h	<5h	<5h	<7h

Le coût de l'affiliation dépend de la distance, du coût par équipier, **le tarif d'inscription de l'équipe sera divisé par le nombre d'équipiers ET le nombre de jours de course pour déterminer le coût d'inscription permettant de calculer le montant du droit de licence manifestation**. Il varie selon les régions : part fédérale + part ligue.

Inscrire l'organisateur et la manifestation en ligne sur Espace Tri 2.0 ([espacetri.fftri.com](http://espacetri.fftri.com)), Vous pouvez faire cette démarche jusqu'à 1 semaine avant l'épreuve.

Après obtention de l'agrément, imprimer les documents mis en ligne sur Espace Tri 2.0 (licence manifestation et pass-loisir à compléter ou faire compléter),

Vous devez affilier chacune de vos épreuves. Si vous avez plusieurs épreuves sur un raid, vous ne payez qu'une affiliation (la plus coûteuse) à condition que les départs aient lieu le même jour (hors prologue).

Si l'épreuve a lieu sur plusieurs jours, vous devez seulement enregistrer le jour de départ.

Une fois que vous avez fait l'affiliation organisateur, vous devez créer votre manifestation et suivre le déroulement jusqu'au dépôt du dossier.

Attention, lors de l'enregistrement d'un raid, il n'est pas possible de rajouter des épreuves à posteriori. Il vaut mieux créer une épreuve en plus et la supprimer si besoin.

### Liens utiles :

[COMMENT DEVENIR ORGANISATEUR](#)

[CRÉATION DE MANIFESTATION](#)

[BASE DE LA CRÉATION BULLETIN D'INSCRIPTION](#)

**La procédure concernant les pass compétition**  
<https://espacetri.fftri.com/docs/events/20180730-procy-dure-pass-compétition-google-ydocs.pdf>

## ASSURANCE

Avec l'affiliation organisateur, l'assurance démarre dès l'affiliation de l'épreuve. Elle couvre donc toutes les activités des bénévoles en lien avec la manifestation y compris pendant la phase de préparation.

En tant qu'organisateur, vous devez vous assurer que tous les participants soient licenciés, soit par une licence compétition, soit par un pass compétition que vous leur proposerez.

La procédure concernant les pass compétition  
<https://espacetri.fftri.com/docs/events/20180730-procy-dure-pass-compétition-google-ydocs.pdf>

Il permet à l'organisateur de pallier à toute insuffisance d'assurance RC des participants. Les licenciés loisirs doivent également avoir un pass compétition. Attention, les titulaires du pass'compétition, ou titulaires d'une licence étrangère ne bénéficient que des garanties responsabilité civile et ne sont pas couverts pour les risques corporels contrairement aux titulaires de la licence compétition qui comprend les garanties individuelles accident.

Manifestations loisirs:

L'épreuve loisir, quel que soit son format, ne peut comporter ni chronométrage (mesure de temps individuel), ni classement. C'est la seule condition pour que les participants ne présentent pas de certificat médical avant le départ.

Son affiliation est gratuite, et les participants assurés par un pass loisirs également gratuit. Le Pass-Loisir doit être rempli et signé par chaque participant avant le départ.

# CLUB DE RAID

L'affiliation de l'association sportive à une fédération sportive agréée par l'Etat en application de l'article L. 131-8 du Code du sport vaut agrément.

Le lien à suivre pour créer votre club  
<https://espacetri.fftri.com/affiliate-new-club>

Lors de la création, le coût de l'affiliation est forfaitaire et fixé par la ligue régionale : part fédérale + part ligue. Les années suivantes, il dépend du nombre de licenciés de l'année N-1.

L'affiliation FFTRI comprend la RC club pour les activités faites dans le cadre du club que ce soit des entraînements collectifs, enchaînés ou pas.

Rappel : la RC couvre le club vis à vis des adhérents et des tiers, elle ne couvre pas chaque adhérent en RC, chacun de vos adhérents doit avoir une RC, celle-ci est comprise dans la licence.

- Il n'est pas obligatoire que tous les adhérents du club soient licenciés FFTRI. Les clubs peuvent avoir des sections différenciées comme vous pourrez le voir dans les statuts type joints, cependant tous les membres de la section devront l'être. L'assurance ne couvrira que la section.

- Tous les clubs affiliés à la F.F.TRI. ont l'obligation de fournir des officiels (au prorata du nombre de licenciés), Pour tout renseignements, se rapprocher de sa ligue d'appartenance.

## LICENCES

**La licence F.F.TRI. vous donne accès à toutes les disciplines pour lesquelles la fédération est délégataire :**

- **Raid**
- **Triathlon et cross triathlon**
- **Bike and Run**
- **Duathlon et cross duathlon**
- **Aquathlon**
- **triathlon des neiges**
- **Swim and Run**

Elle vous permet d'être couvert par une assurance RC et IA pour votre pratique.

Lorsque votre club aura finalisé son affiliation, vous recevrez un lien pour établir votre licence en ligne sur le site de la FFTRI

Il est possible de prendre une licence individuelle sans passer par un club. Pour cela, prenez contact avec votre ligue.

Le certificat médical: Pour plus d'information,  
<https://espacetri.fftri.com/document-new-download/101>

Plusieurs types de licence :

- **Licences compétition jeunes et adultes**, obligatoires, pour participer aux Championnats de France et être classés.

La licence compétition comprend la RC et une IA facultative. L'assurance vous couvre pendant les entraînements club et les compétitions.

- **Licences loisirs adultes pour être couvert en entraînement club**

Pour toute participation à une compétition, un pass compétition devra être pris par épreuve. Ce pass compétition ne couvre qu'en RC et vous devrez présenter en plus un certificat médical de non contre indication du sport en compétition

- **Licences dirigeant**, la licence couvre lors d'activités clubs hors entraînement et compétition. Un pass compétition peut être pris pour toute participation à un raid.

Vous pouvez toujours contacter Isabelle [iplane@fftri.com](mailto:iplane@fftri.com) pour répondre à vos questions et pour les affiliations et licences.

maj 2020/10/08